TABLEAU RECAPITULATIF :

	surface (m²)	% de l'ensemble	surface max. constructible au sol (m²)	COS	CMU	nombre min d'emplacements voitures	remarques
LOT 1	1087.16	53.65%	946.08	0.87	2.42	-	2 façades protégées
LOT 2	101.24	5.00%	101.24	1.00	3.00	-	-
LOT 3	261.07	12.88%	202.00	0.77	2.78	-	façade avant protégée
LOT 4	266.36	13.15%	243.71	0.91	2.47	-	façade avant protégée
LOT 5	192.10	9.48%	166.34	0.87	2.77	-	façade avant protégée
LOT 6	118.39	5.84%	93.27	0.79	3.00	-	façade avant protégée
Partie cédée à la Commune	0.00	0.00%					
TOTAL	2026.32	100.00%					

LOT 1

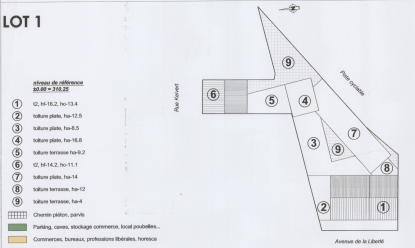

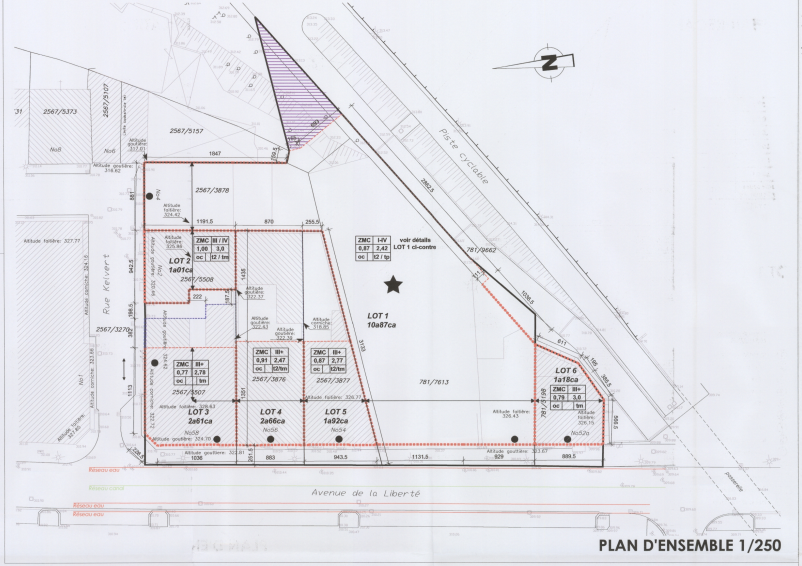

PLAN D'ENSEMBLE 1/250

Limites des surfaces constructibles par niveau (Ech 1/500) :

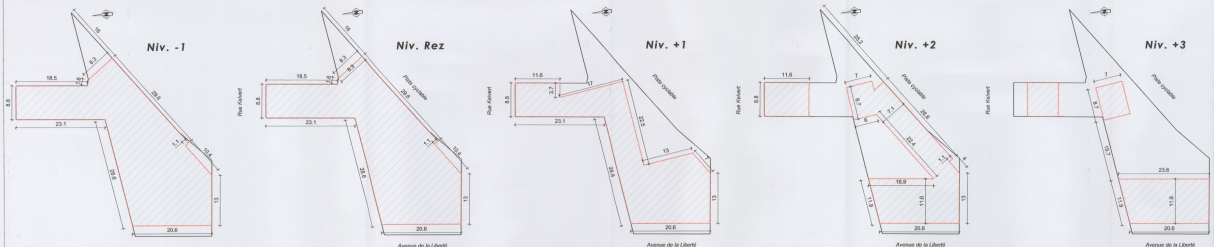

Type des constructions par niveau (Ech 1/500) :

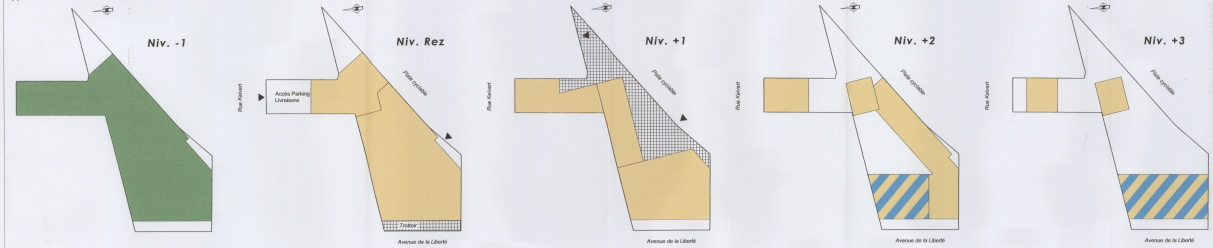

Légende type

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones bâtiments et équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques etc.
- PAP **Délimitation du PAP**

Nombre d'étages pleins:
- II limite supérieure
- I - II limite inférieure et supérieure
- (II) obligatoire

Hauteur des contructions:
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:
- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:
- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:
- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:
- min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% | y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:
- EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- ADJ aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver
- rues
- P aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers , 'pistes cyclabes'
- servitude, chemins piétonniers

Formes des Toitures:
- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées
- façade protégée
- ensemble harmonieux

Référence: 1605 / 134 C

Maître d'ouvrage :
Ville de Differdange
B.P. 12
L-4501 Differdange

Le présent document portant à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 16/06/10
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

Projet :
041 " Aale Monopol "
Avenue de la Liberté / Rue Kelvert
Differdange

Fonds de plan :
Levé situation existante_ Plan de situation 1/250
Plan N° : 08308-02 indice d du 26/11/2008

élaboré par:
GEOCAD Sàrl
Géomètre officiel
14, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg
tél 26 48 64-1 fax 40 02 66 kneip@pt.lu

Objet
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

N° Plan	Indice	Echelle	Date	Dessinateur
041_PAP_001	-	1/250 1/500	22.02.2010	jh

NOTA
Toutes les mesures indiquées dans ce plan sont à vérifier sur place. Toute différence est à signaler de suite à la direction des travaux. Ce plan reste la propriété exclusive du bureau d'architecte et ne peut être employé à un usage autre que celui pour lequel il a été confié à notre client, ni communiqué à des tiers.

steinlink